



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 9383

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de d'associations reconnues d'utilité publique. Il souhaiterait connaître, sous forme de tableau, leurs noms et objets.

Texte de la réponse

Au 1er décembre 2012, 1961 associations ont été reconnues d'utilité publique. La liste de ces associations est publiée sur le site Internet du ministère de l'intérieur, à l'adresse suivante : <http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Associations/Obligations-administratives-des-associations/Partenariat-d-une-association-avec-les-pouvoirs-publics/Associations-reconnues-d-utilite-publique>. Cette liste, établie sous la forme d'un tableau Excel, reprend des informations relatives aux associations reconnues d'utilité publique comme le titre, l'objet ou l'adresse du siège social. Elle est mise à jour tous les trois mois.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9383

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6419

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1953